

CTL du 18 octobre reconvoqué le 27 octobre 2022

C'est ma faute, ma très grande faute !

Toulouse, le 7 novembre 2022

Vous trouverez sur notre site la déclaration liminaire à ce comité technique à l'adresse :

https://31.cgtfinespubliques.fr/IMG/pdf/dl_ctl_181022_def.pdf

Le directeur, en réponse à notre inquiétude sur l'anxiété, sur le mal être au travail et hors travail des salariés, prétend tenter de garder une "bonne ambiance au travail pleinement bienveillante"... ben voyons !!! En supprimant les emplois, en augmentant les salaires moins que l'inflation... Si le directeur veut parler de bienveillance et de bien être, il va falloir qu'il rompe avec les sirènes de Bercy et ça c'est pas gagné.

Après avoir compati aux inquiétudes exprimées par les organisations syndicales, sur la situation sociale et politique en France et dans le monde, le président de l'instance a rappelé la nécessité de garder une bonne ambiance de travail pleine de bienveillance et permettant de clôturer le NRP dans les meilleures conditions... Amen !

Il a également évoqué des tensions dans le recrutement à la DGFIP. Et oui, « bizarrement », le statut dégradé du fonctionnaire, les mutations, les réformes perpétuelles et les traitements en baisse ces dernières décennies ne font plus rêver la jeunesse...

La CGT est revenue sur l'**inadmissible reportage de TF1**, diffusé le 16 octobre où la DRFiP était présentée comme une administration compatissante et permissive. Il a reconnu, qu'en effet, l'image n'était pas vraiment celle recherchée et qu'il avait péché par naïveté. À croire que notre directeur et ses sbires ne regardent jamais ce média dont le modèle économique est de louer du temps de « cerveau » disponible aux marchands de tout poil. Par ailleurs, rappelons qu'il appartient à une famille de milliardaires par la grâce de



l'argent public couplé à la pratique professionnelle de l'optimisation fiscale (ces gens ont, du coup, un rapport « particulier » avec le civisme fiscal). Bref, une fois de plus, M. Perrin est (on hésite) soit complice de ce système ultra-libéral, soit incompetent, soit les deux ?!

UN GRAND HUMORISTE EN TOURNÉE
DANS LE COMMINGES !



Dans les prochains jours, le DRFiP, qui n'est pas météorologue, veut, au nom de la **sobriété énergétique**, laisser aux chefs de services et aux gestionnaires de site toutes décisions quant à la mise en marche du chauffage, l'utilisation du télétravail (allez chauffer chez vous !) ou encore l'étude de la fermeture d'étage voire de bâtiment. Encore une nouvelle compétence à l'actif de nos chefs de services : énergéticien climatologue ! On leur souhaite bien du courage...

Concernant le NRP, **Monsieur le directeur s'est félicité de sa dernière réunion avec les élus du Salat**, il affirme que la fermeture de la trésorerie de Salies couplée à l'ouverture de l'accueil de proximité (trois heures par semaine) et à la nomination d'une conseillère aux décideurs locaux pour deux communautés de communes (132 communes !!!), permettra de rendre un meilleur service public. Les élus seront

enchantés d'apprendre que leurs manifestations et leurs revendications sont considérées comme un consentement par l'administration...

Notre DRFiP, très « volontaire », a affirmé qu'il souhaitait remettre **plus de contrôle dans les SIP**. Ceci grâce aux gains de temps dégagés par les tâches mécanisées et la disparition de la TH et la redevance audiovisuelle. Dont acte ! **Mais il ne faudra pas oublier de laisser les emplois dans le réseau !** Et ça, ça ne semble pas prévu par notre directeur général qui compte encore supprimer 850 emplois en 2023.

La taxe d'urbanisme devient l'apanage des centres des impôts fonciers (CDIF) à compter des autorisations d'urbanisme du 1^{er} septembre 2022 au détriment des directions départementales des territoires et de la mer (DDTM). La liquidation de la taxe d'urbanisme au CDIF pour sa partie assiette soulève un certain nombre de questions. Qui est chargé de contrôler les déclarations des contribuables ? Qui va répondre aux usagers qui ont du mal à remplir leurs déclarations ? Qui va traiter le contentieux ? Quelle volumétrie est prévue, si tenté qu'elle le soit ? Avec quels agents puisqu'aucun emploi n'est transféré avant septembre 2023 ? **La direction est sereine** : la taxe arrive profondément remaniée. Sa gestion sera plus simple, plus automatisée, pas besoin de revenir vers les collectivités, comme avant, pour gérer les contentieux. Notre direction se permet même



d'affirmer que la DGFiP fera bien mieux (en recouvrement) que l'administration précédente. C'est bien que notre hiérarchie ait confiance. Mais vu que ce n'est pas elle qui travaille... on peut continuer de craindre ce transfert. D'autant plus que les moyens, une fois de plus, ne sont pas au rendez-vous. Ainsi sept collègues de la DDTM, avec leur savoir-faire, devaient arriver dans les services de la Haute-Garonne en 2023 et 2024. Or, après un récent sondage, ces mêmes collègues putatifs ont décliné l'invitation. Seuls deux seraient, éventuellement, intéressés en 2024. **En attendant si les collègues du CDIF ont des questions complexes, la division des missions foncières s'en chargera. Elle est demandeuse, n'hésitez pas !** La formation commence tout juste avec une e-formation, une foire aux questions va être mise en ligne et tous les agents seront formés d'ici la fin de l'année (sic).

Le foncier innovant avec gérer mon bien immobilier (GMBI) **inquiète les personnels**. En effet, il est difficile de ne pas l'être quand des tâches qui ne correspondent pas aux missions vous

sont confiées et que, par contre, d'autres qui répondent à la formation et au sens que l'on donne à la mission foncière sont abandonnées. Le personnel a massivement signé la pétition s'opposant à cette évolution destructive des missions foncières, dont l'établissement du plan. Pourtant **notre direction se félicite de l'évolution tout numérique des missions foncières**. C'est pourtant pendant les tournées des géomètres que sont détectées des rénovations qui ne sont pas soumises à obligations déclaratives en matière d'urbanisme mais qui modifient la base taxable des bâtiments. Mais pour savoir cela, il faut être un professionnel, pas un rond de cuir dans son bureau à Bercy.

La mise en œuvre du foncier innovant (dont l'idée principale est de remplacer l'humain par un algorithme) jette un doute sérieux sur la qualité des bases fiscales locales et sur la précision et la représentation du plan cadastral. Ainsi, c'est l'image du service public cadastral vis-à-vis des contribuables, des professionnels et des élus locaux, qui est entachée par ces nouvelles pratiques.

La mise à jour automatique à base de photos va conduire à des incohérences sur le plan cadastral. Les piscines anciennes sont mesurées et calées sur les limites de propriété et sur certains bâtiments. Les nouvelles seront intégrées, directement, sans calage ni compensation. Si le même travail est effectué pour les bâtiments, il y aura alors incohérence totale entre les nouveaux bâtiments, les anciens et les parcelles. **En quelques années, le plan deviendra incompréhensible pour la majorité de ses nombreux utilisateurs hors de la DGFiP.**

M. Perrin est très fier, grâce au concours des multi-nationales Cap Gemini et Google, de faire rentrer de l'argent dans les caisses des collectivités. Pour lui, c'est une nouvelle arme. Ainsi, le fichier créé et vendu par Google, 24 millions d'euros pour chaque opération (ça fait combien en emplois ?) a été confié à deux géomètres, un à Colomiers, l'autre à Ranguel (le Muretain et le Comminges sont, soit sans enjeu, soit sans bras...) afin de valider les piscines détectées par l'algorithme via des photos.

Suppression de la redevance audiovisuelle publique.

Autre sujet touchant à l'appauvrissement du budget de l'État mais également à l'indépendance du secteur audiovisuel public (sujet délicat pour notre pays ou les plus riches contrôlent la majorité des médias). Sujet délicat et pourtant sujet sans documentation ! Pourquoi aucun document alors que le sujet nous est présenté à l'oral et qu'il concerne tout un service, des emplois donc des agents ? Une fois de plus on peut s'interroger sur la volonté de cette administration d'établir un dialogue social. Le POLRE emploie 18 équivalent temps plein (ETP) au tableau des emplois. Les agents vont devoir se reconverter. Il y a tellement de postes vacants dans notre direction et de missions en souffrance qu'ils devraient avoir l'embarras du choix. En attendant, si l'on en croit les dires de notre direction, il reste de nombreux contrôles à traiter (sur les années passées) avant de liquider cette mission.



Le télétravail est devenu, en quelques mois, une façon habituelle d'exercer les missions pour 90 % des agents de la Haute-Garonne équipés à ce jour. Pourtant très peu nombreux sont les services où des réunions ont été réalisées pour discuter de l'**organisation du travail** avec le télétravail. Le directeur, relancé pour la énième fois par la CGT, a avoué à demi-mots son inefficacité à convaincre les chefs de services. Il va relancer cette nécessaire concertation.

L'application **SEM@FOR** qui va gérer les demandes de formation professionnelle, encore un outil qui reporte la charge du suivi et de la saisie sur les personnels. Le service de formation professionnelle espère ainsi alléger ses tâches pour lui permettre d'organiser plus de formation, surtout en local. Une fois de plus, une e-formation doit nous permettre de nous emparer de cette nouvelle application. Gageons qu'entre mille choses à faire, les personnels, en bons petits soldats, s'empareront, comme il se doit, d'une application de plus... Celle-ci ne remplacera pas le dialogue entre agents, hiérarchie comprise et espérons qu'elle ne servira pas d'argument à la direction à supprimer des emplois à la forpro (la CGT aussi est capable de faire des vœux pieux).



Les élections professionnelles auront lieu du 1^{er} au 8 décembre 2022. Le vote sera électronique avec, difficulté supplémentaire, un nouveau système plus sécurisé impliquant le téléchargement d'une **carte de vote sur l'ENSAP** (tous les agents ont été prévenus par courriel). Nous serons à vos côtés si vous avez besoin d'aide dans ce dispositif qui nous fait regretter les bons

vieux isoloirs. La direction doit demander aux chefs de services de faire toute la publicité nécessaire afin que les agents s'emparent de ce rare moment démocratique.

Questions diverses :

L'ARIAT est une association qui gère le restaurant administratif de la Cité. Elle assure une gestion de qualité centrée sur la filière agricole courte, gage de santé publique et de maîtrise des

coûts. Son président va faire jouer ses droits à la retraite. Il va donc falloir le remplacer ainsi que la majeure partie du conseil d'administration de l'association. Les agents des administrations de la Cité ont **signé en masse la pétition afin de demander la pérennité de cette association** maintenant et dans la nouvelle Cité de Jolimont. La CGT engage le directeur à user de tous ses pouvoirs afin de permettre aux gestionnaires de l'association de bénéficier de temps dédiés par la réserve préfectorale ou par des détachements de service. Le directeur souhaite connaître dès maintenant les candidats. La pétition est téléchargeable à l'adresse :

https://31.cgffinancespubliques.fr/IMG/pdf/petition_ariat_2022.pdf

Le **PNA** : la direction n'est au courant de rien, à deux mois de la disparition du service, toujours pas d'information des personnels et de leurs représentants sur l'avenir. Cela rappellera des (mauvais) souvenirs à un certain nombre de collègues de services restructurés



Le 10/10/2022

SAUVEGARDONS NOTRE RESTAURANT !

PÉTITION A DESTINATION DES USAGERS DU RESTAURANT ADMINISTRATIF DE TOULOUSE CITÉ

Le restaurant administratif est géré depuis le 1^{er} janvier 2018 par une association : l'ARIAT, association du restaurant interadministratif de Toulouse. Elle exerce sa mission en mettant en avant l'intérêt général. En effet, **cette association privilégie la filière agricole courte** ce qui est un bienfait pour notre région que ce soit du point de vue du soutien à nos agriculteurs et fournisseurs que de la préservation de l'environnement.

De plus, dans le cadre de la **lutte contre la malbouffe**, le restaurant interadministratif propose des repas variés et équilibrés que les habitués, fins gourmets, apprécient tous les jours. Quant au personnel du restaurant, il prend plaisir à confectionner des repas sans la pression d'un groupe de la restauration industrielle.

Il faut savoir que les grands groupes privés (qui ne manqueraient pas de reprendre le restaurant en cas de désaffection de l'association) ne se priveraient pas pour minimiser leurs dépenses en pressurant le personnel et en s'approvisionnant au moindre coût au détriment du goût et de la santé des usagers.

Nous souhaitons le maintien de l'ARIAT !

Nous demandons donc que les administrations dont les agents ont vocation à être usagers du restaurant s'investissent dans la recherche de bonnes volontés afin de renouveler l'équipe d'administrateurs.

Nous demandons à la préfecture de permettre aux gestionnaires de l'association de disposer de temps dédiés grâce à la réserve préfectorale.

Dénomination	Administration	Signature

Modification des plages horaires pour le SIE de Rangueil

Encore une fois, ce sujet a été rattrapé en dernière minute à la demande de la CGT. Les agents du SIE de Rangueil, par le biais de leur chef de service, ont demandé à pouvoir commencer leur journée de travail plus tôt. Alors que la CGT avait demandé à ce que ce sujet soit mis à l'ordre du jour de ce CTL afin d'engager la procédure de changement d'horaire, il a, de nouveau, été nécessaire de revenir à la charge pour, qu'enfin, le directeur accepte (face à l'unanimité des OS et bien que le sujet ne soit pas à l'ordre du jour) de valider le sujet en CTL. Espérons maintenant que la procédure sera plus rapide qu'à Saint-Gaudens ou Colomiers !

Le tout numérique nous conduit à être entièrement dépendant d'internet. Or nous subissons, chaque semaine, des **ralentissements**, des **coupures**, parfois, du réseau sur chaque site et particulièrement sur Saint-Gaudens où l'opérateur SFR connaît des difficultés. La direction de la Haute-Garonne a avoué son impuissance face à ces dysfonctionnements et note que **la mise en**

place du TOIP n'a fait qu'aggraver les problèmes. À quand un service public de l'internet indispensable pour garder l'indépendance de notre pays ?

À la question de savoir quels moyens le directeur envisageait pour subvenir aux difficultés de **Toulouse amendes** et de la **publicité foncière à Toulouse**, il a bredouillé une fois de plus que les EDR y pourvoient ... Cette phrase magique, distillée lors de chaque visite de service et lors de chaque CTL, devient un véritable tic de langage de notre directeur.

Décidément, la seule solution reste la bataille à mener pour le recrutement de plusieurs milliers d'agents titulaires afin d'accomplir nos nombreuses missions toujours d'intérêt public. Ce n'est pas dans les couloirs des directions ou des ministères que pourront aboutir les revendications. La lutte est et sera toujours à l'ordre du jour si la volonté collective est de faire aboutir les revendications.

Syndicat CGT Finances publiques – Section de Haute-Garonne

Centre des Finances publiques, 17 ter Bld Lascrosses 31000 Toulouse

<https://31.cgffinancespubliques.fr/>
cgt.drifip31@dgifip.finances.gouv.fr